

Série sport 1/3

Le sport amateur et les clubs sportifs animent de nombreux villages et villes belges. En Fédération Wallonie-Bruxelles, ils sont plus de 7000 clubs. Par qui sont-ils gérés ? Combien d'affiliés et de membres rassemblent-ils ? Quelles sont les dernières réformes ? Dans ce premier volet de notre série sur l'activité de président de club sportif, nous allons tenter de répondre à toutes ces questions.

Amélie HYPERSIEL

En Belgique francophone, le sport est une compétence communautaire, donc gérée par la Fédération Wallonie-Bruxelles (anciennement Communauté française). Au travers de l'ADEPS, l'Administration générale du sport, la Fédération Wallonie-Bruxelles (ndlr: FWB en abrégé) gère le sport tant amateur que professionnel, en maintenant une relation avec les 62 Fédérations sportives qu'elle reconnaît et subsidie. Ces 62 Fédérations rassemblent près de 7000 clubs et 700 000 sportifs affiliés. L'ADEPS a cependant « *Peu de contacts avec les Fédérations, sauf si elles demandent une subvention pour de l'action sportive locale* », explique Thomas Henreaux, inspecteur du Centre du Conseil du Sport (ADEPS) pour Charleroi et la Botte du Hainaut.

Chaque fédération compte des clubs qui lui sont affiliés. Ainsi, l'ACFF (Association des Clubs de Football Francophone) dénombre 650 clubs, pour environ 10 000 équipes de foot, à travers toute la FWB. L'AFT (Association Francophone de Tennis) compte 350 clubs pour environ 85 000 affiliés. L'association est divisée en quatre régions (Hainaut, Brabant, Namur-Luxembourg, Liège). Elle compte 92 clubs, rien que dans le Hainaut.

700 000
Sportifs affiliés à l'ADEPS en 2020

7000
Clubs sportifs en FWB*

62
Fédérations sportives reconnues par l'ADEPS*

*Chiffres de 2020
Source : Interview de Pierre Willquet, conseiller au cabinet de la ministre des sports en FWB Valérie Glatigny

Share

Créé avec infogram

Les Fédérations ont elles aussi un rôle à jouer. Ce sont elles qui réforment le sport amateur entre autres. Ainsi, ces dernières années, le sport amateur a connu quelques réformes.

Par exemple, en 2019, le système de classement des affiliés de l'AFT a été modifié. Ce nouveau système de classement permet de valoriser les résultats obtenus par les joueurs. Quelques années auparavant, c'est le foot amateur qui a été réformé. Le temps de jeu et le nombre de remplacements autorisés ont été revus et l'organisation des divisions amateurs a été revue. Ainsi, les équipes des quatre Promotions ont été réparties en une D2 amateur et une D3 amateur. Les trois premiers de chaque série de D3 montent en D2 amateur. Lors de cette réforme, une dizaine d'équipes de P1 (ndlr: échelon provincial) est montée en D3 amateur. De plus, il n'y a qu'un descendant francophone par série en provinciales.

« *Les flamands ont très vite compris que communauté et région, c'était une structure qui ne tenait pas la route. Et donc ils ont fusionné la communauté et la région, pour avoir un Vlaams regering. Du côté francophone, on a maintenu la distinction entre communauté et région.* »

Thierry Zintz (UCLouvain)

Sports et infrastructures, deux compétences distinctes

Comme dit précédemment, en Belgique, chaque Communauté gère le sport à sa façon, et chaque Région gère les infrastructures sportives comme elle l'entend. En effet, le sport et les infrastructures sportives sont deux compétences distinctes en Wallonie.

« *Il faut remonter à la fédéralisation de l'État belge, en 1976-77. À cette époque, les fédérations sportives relèvent des Communautés. On va créer le BLOSO du côté flamand, qui va devenir Sport Vlaanderen par après, et l'ADEPS de l'autre côté. Sous la*

Sport amateur en B



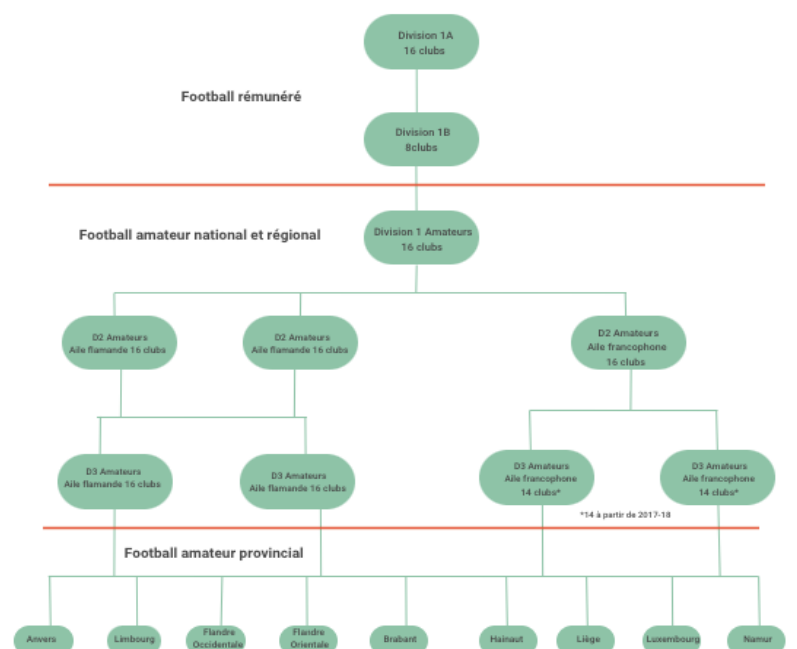
89 clubs de football sont labellisés 2* par l'ACFF.
©Belga

tutelle du ministre en charge des sports, ces administrations vont être en charge d'organiser l'offre sportive avec les fédérations, qui, au niveau national, vont donc se diviser en une ligue francophone et une ligue flamande », explique Thierry Zintz, professeur de management des organisations sportives à l'UCLouvain.

Les infrastructures sportives, avec à leur tête le libéral Jean-Luc Crucke, depuis 2019, disposent, en 2020, d'un budget de 42.786.000 €. Ce montant est redistribué entre les grandes et petites infrastructures, le sport de rue, les équipements et entretien, et différents plans visant à développer le sport. La Région Wallonne entretient ses relations avec les communes, où se trouvent les infrastructures sportives. Les communes peuvent demander des subsides à la Région. Fin juin, la Région a octroyé un subside de 10 millions d'euros aux infrastructures sportives wallonnes dont le projet a été retenu.

« *Seulement, quand on prend l'histoire politique de la Belgique au cours des 50 dernières années, on se rend compte que les flamands ont très vite compris que communauté et région, c'était une structure qui ne tenait pas la route. Et donc il ont fusionné la communauté et la région, pour avoir un Vlaams regering. Du côté francophone, on a maintenu la distinction entre communauté et région. Pour rappel, les Communautés ont pour compétences tout ce qu'on appelle les matières personnelles : l'éducation, la culture, la santé, le sport, etc. Autrement dit, des matières qui coûtent cher mais qui ne rapportent pas à brève échéance. À l'inverse, les Régions ont les matières qui rapportent, parce qu'elles récoltent les taxes. Et donc du côté francophone, on s'est trouvé à un moment donné où la communauté était en faillite et est allée frapper à la porte de la Région* », commente Thierry Zintz.

Nouvelle structure du foot belge à partir de la saison 2016-2017



FWB : où en est-on ?

Club sportif, une gestion comparable à une entreprise ?

Un club sportif se gère-t-il comme une petite entreprise ? Même les petits clubs ? Comme l'explique le professeur Thierry Zintz (UCLouvain), « Il devrait y avoir un certain nombre de similitudes avec la gestion d'une entreprise. Parce qu'il s'agit de gérer un patrimoine d'infrastructures, comme un terrain de football, comme une salle de sport, de la mettre au service de clients, qui sont les membres, et éventuellement de prêter des services sous la forme d'entraînements par exemple. Donc on est dans un contexte entrepreneurial. » En effet, un club sportif est généralement géré sous la forme d'une ASBL, de taille variable.

Dans la Botte, région rurale, on retrouve principalement des petits et moyens clubs, les avis des présidents se recoupent : « Non pour les petits clubs, qui ont un esprit plus convivial », commente Mickael Jadin, président du TC Beaumont. « Les exigences doivent être différentes par rapport à un employé. Ici, il faut tenir compte du temps dont les gens disposent », explique Patrick Dhaene, président du FC Erpion. Pour Claude Sobry, président du JACO Club Momignies, la gestion d'un petit club sportif ne se fait pas comme dans une entreprise. « Mais il faut faire attention d'un point de vue financier. On est une ASBL, le but n'est pas de faire des bénéfices ».

« Il devrait y avoir un certain nombre de similitudes avec la gestion d'une entreprise. Parce qu'il s'agit de gérer un patrimoine d'infrastructures, comme un terrain de football, comme une salle de sport, de la mettre au service de clients, qui sont les membres, et éventuellement de prêter des services sous la forme d'entraînements par exemple. »

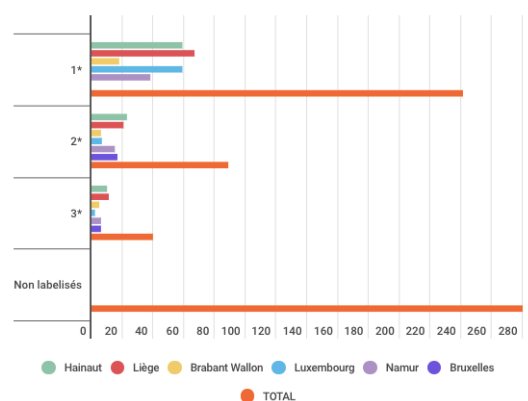
Thierry Zintz, professeur de management des organisations sportives à l'UCLouvain

Cette idée qu'un club sportif se gère-t-il comme une petite entreprise soulève une autre question : celle de la professionnalisation du poste de

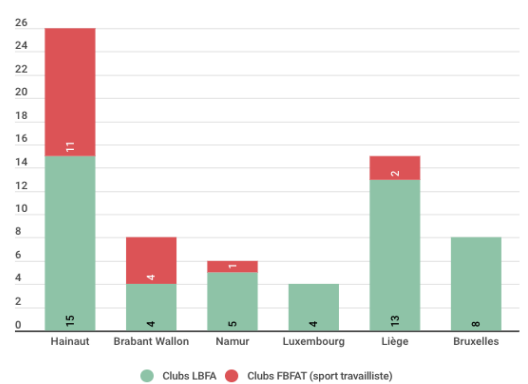
président de club sportif amateur. Est-ce envisageable ? Selon les présidents de clubs eux-mêmes, une professionnalisation n'a pas de sens pour les petits clubs, tels que ceux présents dans la Botte.

Répartition des clubs de football labélisés par l'ACFF lors de la saison 2019-2020

Répartition sur un total de 650 clubs de football et 10 000 équipes



Répartition des clubs d'athlétisme en FWB selon la province et la fédération



Un rôle modifié après le COVID ?

La crise actuelle du COVID-19 a mis à l'arrêt le monde du sport amateur. Le rôle du président en sera-t-il impacté ? « À la demande de la ministre, une enquête a été lancée par l'ASIF et l'AES dans le courant du mois d'avril. Cette enquête s'adressait à toutes les Fédérations sportives, aux clubs sportifs et aux centres sportifs locaux », explique Pierre Wiliquet, conseiller au cabinet de la Ministre des sports en Fédération Wallonie-Bruxelles Valérie Glatigny. Cette enquête, qui s'est déroulée du 4 au 8 avril 2020, au travers d'un questionnaire en ligne, auprès des clubs sportifs, des fédérations et des centres sportifs de Fédération Wallonie-Bruxelles tendait à dresser un premier bilan de l'impact financier de la crise du COVID-19 sur les structures sportives en FWB. L'ASIF (Association Interfédérale du Sport Francophone) et l'AES (Association des

Établissements Sportifs) ont obtenu 2120 réponses exploitables. Suite à cette enquête, l'ASIF évaluait la perte totale pour le secteur sportif à 64 250 000 € si le sport ne venait pas à reprendre en juin 2020.

Les clubs sportifs feraient face à une perte allant de 48 à 70 millions d'euros, la perte des infrastructures serait de 14,5 millions d'euros et la perte des fédérations sportives serait de 1,75 million d'euros.

La survie de certaines infrastructures est menacée suite à la crise du COVID-19.

Du côté des présidents eux-mêmes, ceux-ci ne pensent pas que leur rôle sera modifié considérablement après la crise. « Je ne pense pas que notre rôle sera modifié après la crise du COVID-19, je garde la conviction que tout va revenir à la normale » explique Mickael Jadin, président du TC Beaumont. « La crise va modifier les perspectives financières, qui sont plus ou moins favorables actuellement. On n'a pas eu de rentrées d'argent pendant un certain temps et c'est la période de pas mal de soupers, tournois, etc » ajoute

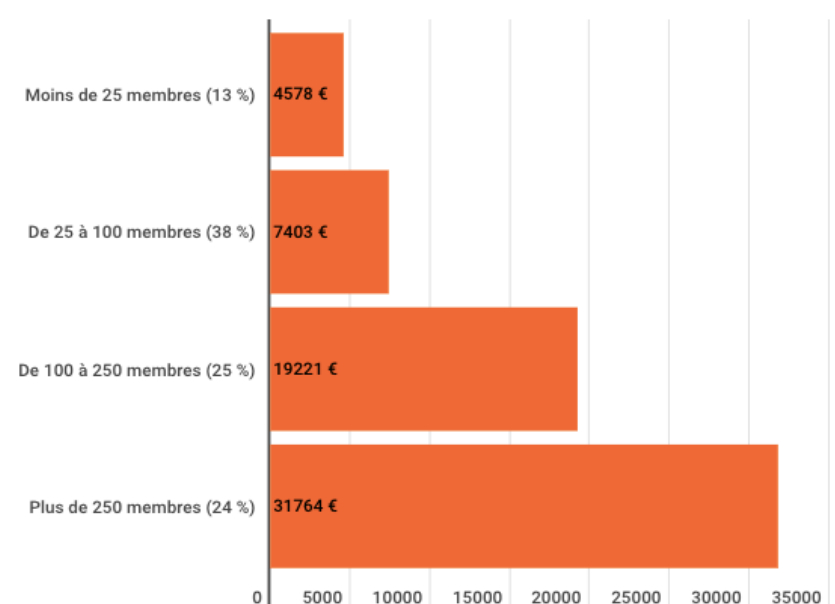
Patrick Dhaene, président du FC Erpion. Et Claude Sobry, président du JACO Club Momignies, termine :

« Je pense qu'on va revenir à une vie normale et que le rôle de président ne sera pas modifié. Cette année va être plus difficile au niveau financier ».

À la sortie de la crise, le sport a pu reprendre, sous certaines conditions (distanciation, hygiène, etc) mais les compétitions et autres championnats restent interdits jusqu'à la reprise de la saison 2020-2021. En attendant, les dirigeants font en sorte de faire sortir leur club de l'impasse financière.

Impact économique de la crise du COVID-19 sur les clubs sportifs en FWB

Répartitions des pertes moyennes par taille de clubs



Le pourcentage correspond à la répartition des répondants à l'enquête effectuée du 04 au 08 avril 2020, auprès de 2120 répondants pour environ 7000 clubs